

SERVICE: DIRECTEUR FINANCIER

Nombre d'exemplaires: 3

Visa du Service:

Visa de Mme la D.G. f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 02 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 01.- CONSEIL COMMUNAL - Séance du 2 décembre 2019 - Convocation en urgence - Confirmation.

LE CONSEIL,

Vu les articles L11122-11 alinéa 1 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu sa délibération du 24 novembre 2014 approuvant la clé de répartition de la dotation locale ainsi que le principe du lissage du surcoût de l'impact sur les communes;

Vu l'absence d'accord au 1er novembre 2019 sur les dotations communales 2020 de la Zone de Secours tel que prévu par l'article 68 § 2 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Vu le danger financier que représente pour l'équilibre financier de la Ville une majoration importante de la dotation communale à la Zone de secours;

Vu le délai du 15 décembre prévu par l'article 62 § 3 de cette même loi afin que M. le Gouverneur puisse statuer en cas de désaccord sur les dotations communales;

Vu la nécessité d'approuver le budget communal 2020 avant le 31 décembre 2019 sur base de dotations arrêtées;

Considérant que le projet de budget 2020 de la Zone de Secours "Vesdre Hoëgne & Plateau" sera soumis prochainement à l'approbation de M. le Gouverneur;

Vu la décision du Collège communal du 26 novembre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

CONFIRME

la convocation en urgence de ses membres en vue d'examiner, ce jour, le point "ZONE DE SECOURS VESDRE, HOËGNE & PLATEAU - Clé de répartition dans le déficit de la Zone - Dénonciation de l'accord du 24 novembre 2014".

La présente délibération sera transmise au S.P.W. - D.G.O.5. - pour exercice de la tutelle.